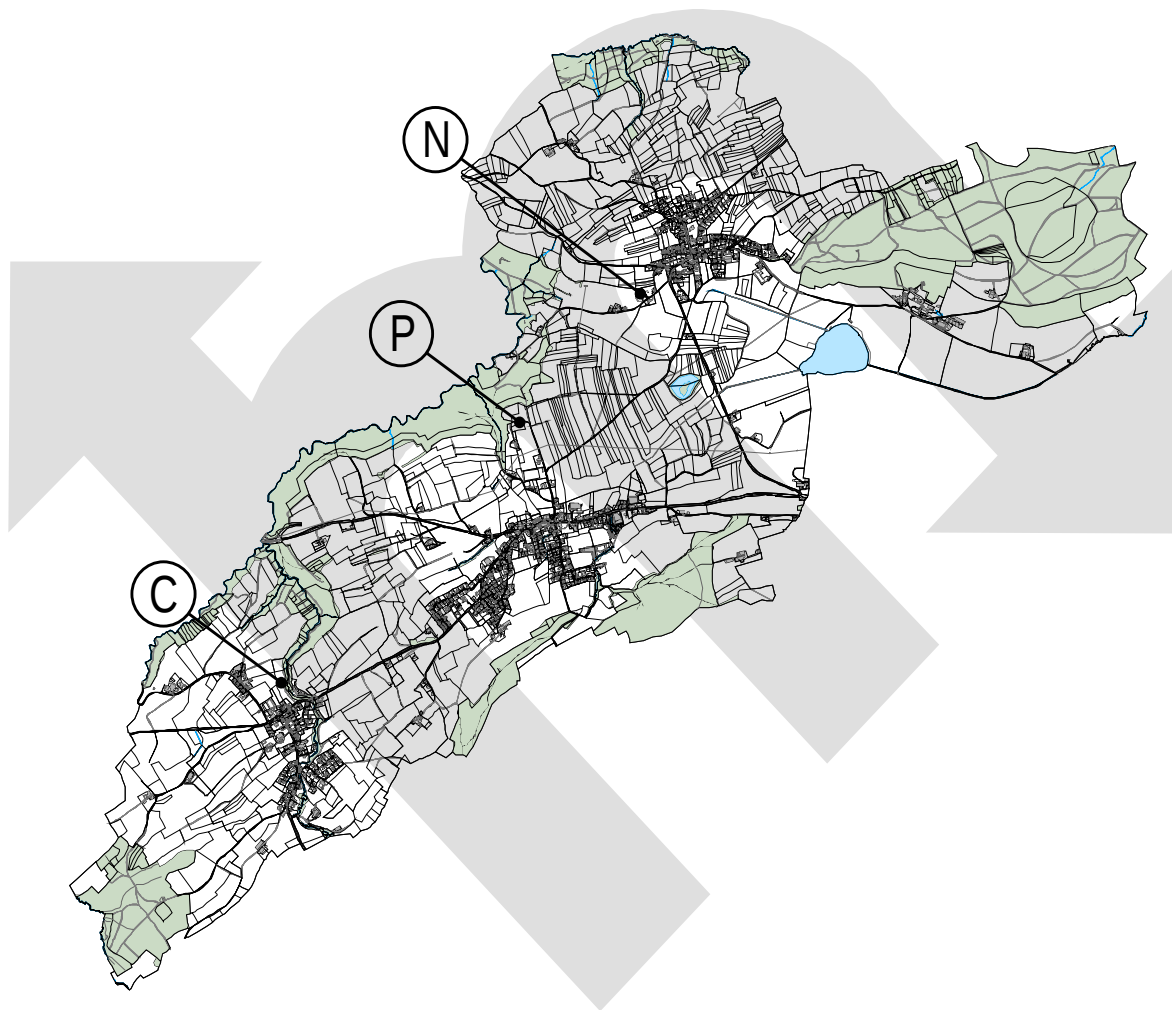




2026

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Commune de Prez

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Déchetterie de Corserey - horaires

Toute l'année

Mercredi de 18h30 à 20h00
Samedi de 08h00 à 10h30

Déchetterie de Noréaz - horaires

Horaire d'hiver

(applicable lors du passage à l'heure d'hiver)
Mercredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 09h00 à 11h30

Horaire d'été

(applicable lors du passage à l'heure d'été)
Mercredi de 16h30 à 18h30
Samedi de 09h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h00

Déchetterie de Prez-vers-Noréaz - horaires

Horaire d'hiver

(applicable lors du passage à l'heure d'hiver)
Lundi de 10h00 à 11h30
Jeudi de 16h00 à 17h00
Samedi de 09h00 à 11h30

Horaire d'été

(applicable lors du passage à l'heure d'été)
Lundi de 10h00 à 11h30
Jeudi de 18h00 à 19h00
Samedi de 09h00 à 11h30

Déchetteries - règles communes

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Contact et infos

Administration communale
Route de Fribourg 19
1746 Prez-vers-Noréaz
026 470 40 20
commune@prez.ch
prez.ch

Horaires d'ouverture - guichet et réception téléphonique

Lundi de 15h00 à 19h00
Mardi de 13h30 à 17h00
Mercredi fermé
Jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
Vendredi fermé

Sacs-poubelle officiels "Sacco"

Les déchets ménagers sont à placer dans les sacs-poubelle officiels "Sacco" en vente dans les grands magasins ainsi qu'auprès de vos commerçants locaux :

- **Quincaillerie Menoud** à Prez-vers-Noréaz :
026 470 11 77
sacs 17 litres : 10 sacs pour CHF 11.60
sacs 35 litres : 10 sacs pour CHF 21.00
- **Boulangerie Au Vieux Grenier SA** à Noréaz :
sacs 35 litres : 10 sacs pour CHF 21.00
sacs 60 litres : 10 sacs pour CHF 33.50
- **Shop Prez** à Prez-vers-Noréaz :
026 320 52 00
sacs 17 litres : 10 sacs pour CHF 11.60
sacs 35 litres : 10 sacs pour CHF 21.00
sacs 60 litres : 10 sacs pour CHF 33.50

Des clips pour containers ainsi que les sacs-poubelle officiels "Sacco" sont également en vente auprès de l'administration communale.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2026

Calendrier

Prez

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						1
M						2
M			1	 Ramassage des ordures ménagères	3	 Ramassage des ordures ménagères
J	1 Nouvel-An		2		4	Fête-Dieu
V	2 Lendemain de Nouvel-An		3	Vendredi-Saint	1	5
S	3		4		2	6  Collecte des déchets spéciaux (9h30 à 11h30)
D	4	1	1	5	3	7
L	5	2	2	6 Lundi de Pâques	4	8
M	6	3	3	7	5	9
M	7  Ramassage des ordures ménagères	4  Ramassage des ordures ménagères	4  Ramassage des ordures ménagères	8  Ramassage des ordures ménagères	6  Ramassage des ordures ménagères	10  Ramassage des ordures ménagères
J	8	5	5	9	7	11
V	9	6	6	10	8	12
S	10	7	7	11	9	13
D	11	8	8	12	10	14
L	12	9	9	13	11	15
M	13	10	10	14	12	16
M	14  Ramassage des ordures ménagères	11  Ramassage des ordures ménagères	11  Ramassage des ordures ménagères	15  Ramassage des ordures ménagères	13  Ramassage des ordures ménagères	17  Ramassage des ordures ménagères
J	15	12	12	16	14 Ascension	18
V	16	13	13	17	15	19
S	17	14	14	18	16	20
D	18	15	15	19	17	21
L	19	16	16	20	18	22
M	20	17	17	21	19	23
M	21  Ramassage des ordures ménagères	18  Ramassage des ordures ménagères	18  Ramassage des ordures ménagères	22  Ramassage des ordures ménagères	20  Ramassage des ordures ménagères	24  Ramassage des ordures ménagères
J	22	19	19	23	21	25
V	23	20	20	24	22	26
S	24	21	21	25	23	27
D	25	22	22	26	24	28
L	26	23	23	27	25 Lundi de Pentecôte	29
M	27	24	24	28	26	30
M	28  Ramassage des ordures ménagères	25  Ramassage des ordures ménagères	25  Ramassage des ordures ménagères	29  Ramassage des ordures ménagères	27  Ramassage des ordures ménagères	
J	29	26	26	30	28	
V	30	27	27		29	
S	31	28	28		30	
D			29		31	
L			30			
M			31			



2026

Calendrier

Prez

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L						
M			1			1
M 1	 Ramassage des ordures ménagères		2  Ramassage des ordures ménagères			2  Ramassage des ordures ménagères
J 2			3	1		3
V 3			4	2		4
S 4		1 Fête nationale	5	3		5
D 5		2	6	4	1 Toussaint	6
L 6		3	7	5	2	7
M 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8	 Ramassage des ordures ménagères	5  Ramassage des ordures ménagères	9  Ramassage des ordures ménagères	7  Ramassage des ordures ménagères	4  Ramassage des ordures ménagères	9  Ramassage des ordures ménagères
J 9		6	10	8	5	10
V 10		7	11	9	6	11
S 11		8	12	10	7	12
D 12		9	13	11	8	13
L 13		10	14	12	9	14
M 14		11	15	13	10	15
M 15	 Ramassage des ordures ménagères	12  Ramassage des ordures ménagères	16  Ramassage des ordures ménagères	14  Ramassage des ordures ménagères	11  Ramassage des ordures ménagères	16  Ramassage des ordures ménagères
J 16		13	17	15	12	17
V 17		14	18	16	13	18
S 18		15 Assomption	19	17	14	19
D 19		16	20	18	15	20
L 20		17	21	19	16	21
M 21		18	22	20	17	22
M 22	 Ramassage des ordures ménagères	19  Ramassage des ordures ménagères	23  Ramassage des ordures ménagères	21  Ramassage des ordures ménagères	18  Ramassage des ordures ménagères	23  Ramassage des ordures ménagères
J 23		20	24	22	19	24
V 24		21	25	23	20	25 Noël
S 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
D 26		23	27	25	22	27
L 27		24	28	26	23	28
M 28		25	29	27	24	29
M 29	 Ramassage des ordures ménagères	26  Ramassage des ordures ménagères	30  Ramassage des ordures ménagères	28  Ramassage des ordures ménagères	25  Ramassage des ordures ménagères	30  Ramassage des ordures ménagères
J 30		27		29	26	31
V 31		28		30	27	
S		29		31  Collecte des déchets spéciaux (9h30 à 11h30)	28	
D		30			29	
L		31			30	
M						



Comment bien **trier** ?



Ordures ménagères

A déposer dans les **containers** à ordures ménagères dans les sacs officiels "Sacco". Ramassage en général le mercredi (voir calendrier)



Papier et carton

A déposer dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Ne doit contenir aucune impureté (film plastique, etc.), ni être maculé de graisse ou autre substance.



Déchets encombrants combustibles

Déchets volumineux ne pouvant pas être éliminés dans un sac standard de 35 litres. Veuillez, dans la mesure du possible, démonter vos meubles ou autres objets encombrants avant de les acheminer aux **déchetteries**.



Médicaments

A retourner dans une **pharmacie**.



Bois

A Corserey et Prez-vers-Noréaz à déposer aux encombrants. **A Noréaz** le bois non traité peut être déposé dans la benne prévue à cet effet dans la déchetterie. Les meubles doivent être démontés.



PET

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries**. Seules les bouteilles marquées d'un sigle PET sont admises.



Huiles minérales et végétales

A déposer dans les bacs de récupération prévus à cet effet dans les **déchetteries**. Les huiles minérales et végétales ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide (carburant, solvant, pétrole) n'est accepté.



Autres déchets plastiques

A déposer dans les **containers** à ordures ménagères dans un sac officiel "Sacco".



Verre

A Corserey et Noréaz à mettre dans les bennes prévues à cet effet dans les déchetteries. **A Prez-vers-Noréaz**, à mettre dans la benne à l'extérieur de la déchetterie. Les bouchons et autres capsules doivent être retirés.



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries**.



Litière de chat

A déposer dans les **containers** à ordures ménagères dans un sac officiel "Sacco".



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries**. Les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Les éventuels éléments en plastique ou bois doivent être enlevés.



Piles et accumulateurs

A amener directement dans les **grandes surfaces**. Un tonneau est également à disposition dans les déchetteries.



Pneus

A retourner auprès du **fournisseur** ou **garagiste**.



Appareils électriques et électroniques

Ils ne doivent pas être déposés dans les sacs-poubelle. Ils doivent être remis en priorité à un **point de vente**, un fabricant, ou dans les déchetteries.



Plastiques agricoles

A évacuer **par vos soins et à vos frais** auprès de la **SAIDEF** à Posieux.



Sagex

A déposer dans les bennes destinées aux déchets encombrants dans les **déchetteries**.



Batteries d'autos

A retourner auprès du **fournisseur** ou **garagiste**.



Peintures

A retourner auprès du **fournisseur**.



Tubes lumineux (néon) / LED

A retourner auprès du **fournisseur**.



Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts peuvent être apportés chez **Sanima** à Posieux. Vous pouvez également prendre contact avec votre vétérinaire.



Couche-culotte

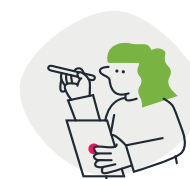
A déposer dans des sacs transparents dans les **containers** à ordures ménagères.



Textiles et chaussures

A déposer dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Ils doivent être propres et rangés dans un sac en plastique. Les vêtements et chaussures sont récupérés par des organismes privés.

Les types de déchets



Verre plat

A mettre dans les bennes destinées aux déchets inertes dans les **déchetteries**.



Déchets de chantier

A évacuer **par vos soins et à vos frais** auprès de **SFR** à Châtillon/Posieux ou un autre lieu de décharge autorisée.



Déchets inertes (petites quantités)

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries** (céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, etc.). Le volume des dépôts est limité à 100 litres maximum.



Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Les bouteilles en plastique (dès 2 lt) : lait, boisson (sauf PET), shampoing, produit de nettoyage, briques Tetra et autres types de brique.



Déchets compostables ménagers

A Corserey

Sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey

Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

A Prez-vers-Noréaz

Sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

A Noréaz

Sont à déposer dans les bennes à déchets compostables qui se trouvent à la déchetterie.

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.



Déchets de jardin

A Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer dans la déchetterie. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.

A Prez-vers-Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer au lieu-dit "Le Focho" (avant le terrain de foot, tourner à gauche, puis chemin entre 2 maisons, dans l'impasse). Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.



Gazon

A Corserey

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey

Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey

A Prez-vers-Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz

A Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

Guisolan Gérard, Chemin de St-Jacques 25, 1757 Noréaz

Guisolan Charly, Route de Seedorf 60, 1757 Noréaz

Gugler Hubert, Route des Arbognes 31, 1757 Noréaz

Règlements et taxes

Le règlement relatif à la gestion des déchets est disponible sur notre site internet www.prez.ch.

Déchets inertes

De petites quantités (100 litres au maximum) peuvent être déposées dans les déchetteries.

Les déchets inertes plus conséquents sont à acheminer directement **à la décharge de Châtillon**, station de tri, Route de la Combe 50, 1730 Hauterive (ce service est payant).

Emplacements des déchetteries



Emplacements des déchets verts



Emplacements des containers



Toutes les informations ainsi que les plans sont également disponibles sur le site internet www.prez.ch.